

BOUGNON INFO



Mardi : 17h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h00
Jeudi : 18h00 à 19h00

Bibliothèque
Jeudi : 16h30 à 18h30

Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00

✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Juillet 2018

LE MOT DU MAIRE

Deux sujets majeurs nous occupent particulièrement au niveau communal cette année :

- Le Plan Local d'Urbanisme "PLU" avec la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable "PADD", pierre angulaire du devenir de notre territoire communal pour les 15 prochaines années.
- Les travaux d'amélioration de nos réseaux d'assainissement et la rénovation du lagunage avec comme souci principal le cofinancement de ces projets par l'État et le Département.

Par ailleurs, nous avons terminé les travaux de rénovation de nos logements : la cage d'escalier des logements ouest de la mairie, l'isolation du logement sud adossé à la mairie.

Nous avons réalisé des travaux de voirie : reprise du raccordement des lotissements Parc-Pellerotte à la RD 100 et création d'un trottoir rue d'Auxon.

Nous achevons l'étude de mise en accessibilité de la salle des fêtes, de la mairie et de l'église, et réaliserons les travaux au cours du second semestre.

Sur le plan budgétaire, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement ; la baisse des dotations ayant atteint un seuil de stabilité, nous maintenons la charge fiscale en l'état.

Près de 70 000 € en dépenses d'investissement ont été votés dans le cadre du budget de l'année 2018, afin de solder les travaux d'amélioration de nos bâtiments municipaux, de nos logements et de nos bâtiments recevant du public. Les travaux voirie ont été engagés dans le cadre du transfert de charges à la communauté de communes, soit 15 000 €.

Le budget eau-assainissement intègre la dépense d'environ 1 Millions d'euros correspondant aux travaux de rénovation des réseaux et du lagunage avec une part de 50 % de subventions, 10% d'autofinancement et le reste par recours à l'emprunt ; en rappelant que plus aucun emprunt n'est en cours actuellement sur le budget eau-assainissement.

Au sujet de la réalisation de notre PLU, le PADD a été présenté une première fois en conseil municipal et aux Personnes Publiques Associées "PPA" : Préfecture, Direction Départementale des Territoires, Département, Chambre d'agriculture mais aussi et surtout le Pays Vesoul Val de Saône en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale "SCoT" (sorte de grand PLU à l'échelle du pays).

A la suite de ces présentations, au regard des différentes remarques formulées, une réécriture définitive est en cours, elle sera présentée et validée au prochain conseil municipal de septembre.

Les analyses préliminaires et cette phase PADD seront présentées en réunion publique courant septembre, suivie d'une consultation publique.

En termes de développement, ce projet a été élaboré sur les bases de l'évolution démographique constatée ces dernières années ; l'enjeu principal étant de pérenniser, voire de développer notre population scolaire.

Il tend à respecter les prérogatives environnementales mais également à garantir la principale activité économique locale, à savoir l'agriculture.

Notre PLU est élaboré en parallèle du SCoT. Il lui sera opposable et devra être en conformité avec ses préconisations.

La réduction globale de la consommation des espaces agricoles, et la répartition des surfaces à urbaniser orientée prioritairement sur les bourgs centres représentent des contraintes imposées par les réformes de l'urbanisme et le Grenelle de l'environnement ; elles vont très fortement restreindre les surfaces à urbaniser antérieurement définies dans le cadre des anciens Plan d'Occupation des Sols "POS".

Ainsi certains secteurs définis en surface potentiellement constructible seront demain classés en zone non constructible.

Pour la définition de son futur zonage, la collectivité se doit en premier lieu de favoriser la résorption de ses "dents creuses", surfaces non construites au sein de la partie actuellement urbanisées "PAU", puis d'engager des réflexions sur la définition des secteurs de développement, zone à urbaniser "AU" en fonction de ses ambitions de développement, mais aussi de ses capacités à fournir l'ensemble des réseaux sur ces secteurs. La surface de ces futures zones AU doit correspondre à l'enveloppe définie par le SCoT.

Cette enveloppe sera répartie par communauté de communes, chacune d'elle ayant à charge de définir la répartition par commune au sein de son territoire.

Notre projet sans être très ambitieux se situe cependant au-delà d'une moyenne de répartition mathématique des surfaces au prorata du nombre d'habitants.

L'enjeu de ce dernier est de convaincre que la proximité des agglomérations Vésulienne et Portusienne représente un véritable atout de développement au regard de territoires plus éloignés. La présence d'un certain nombre de services tendrait à favoriser l'implantation de nouvelles familles, notamment assez jeunes.

La surface envisagée, d'environ 4.5 ha, nécessaire aux quelques 60 logements indispensables à l'accueil d'une population estimée d'ici 15 ans à environ 650 habitants, représente une base déjà assez conséquente au regard de ce que prévoit le PVVS dans le cadre du SCoT.

Cette surface se décline en environ 1.07 ha de dents creuses, 2 ha 80 de zone 1 AU dont la commune possède la maîtrise foncière à destination d'une seconde tranche du lotissement de la Pellerotte et 0 ha 60 de zone 2 AU.

Si la validation de cette surface représente le principal enjeu de notre PLU au regard du SCoT, la répartition de cette surface au sein de notre territoire sera l'objet de discussion dans le cadre de notre consultation publique.

Ce projet demeure assujéti à la rénovation et la mise en conformité de notre lagunage ; de capacité équivalant 400 habitants ce dernier est largement sous-dimensionné.

Nous nous devons de passer à une capacité de traitement minimale de 650 équivalant habitants d'autant plus qu'une bonne partie des habitations du village est encore raccordée au réseau via des fosses septiques qui auraient dues être shuntées dès la mise en œuvre du lagunage.

Les financeurs que sont l'état, l'Agence de l'eau, dont l'accompagnement demeure à ce jour plus qu'incertain, et le Département nous imposent tout d'abord de solutionner nos soucis de réseaux principalement dans le captage de sources se déversant dans notre réseau unitaire.

Nous allons donc devoir passer une partie du village en réseau séparatif, les habitations situées le long de l'axe RD 100 seront impactées.

Pour le moment ce projet demeure suspendu au devenir des subventions octroyées jusque-là par l'Agence de l'Eau.

En attendant davantage d'informations et de précisions sur l'avancée de nos projets d'ici la rentrée de septembre, je vous propose de profiter pleinement de la saison estivale, de vos vacances et des animations organisées par Terres de Saône sur son territoire.

Données budgétaires

Les comptes de gestion nous ont été transmis par la trésorerie ; nous pouvons donc valider pour l'année 2017, la concordance des comptes de gestion et des comptes administratifs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Budget Communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	217 015,85 €	141 730,12 €
Recettes	255 052,30 €	94 747,09 €
Résultat	38 036,45 €	- 46 983,03 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Reports 2016	304 285 €	- 4 641 €
Exercice 2017	38 036 €	- 46 983 €
Résultat	342 321 €	- 51 624 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	76 273,64 €	3 332,62 €
Recettes	87 863,62 €	33 802,00 €
Résultat	11 589,98 €	30 469,38 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Reports 2016	18 535 €	75 711 €
Exercice 2017	11 590 €	30 469 €
Résultat	30 125 €	106 180 €

Budget Communal

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : 290 698 €

INVESTISSEMENT DEPENSES DEFICIT ANTERIEUR CH 001 : 51 624 €

RECETTES COMPTE 1068 : 51 624 €

Budget Eau-Assainissement

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : 30 125 €

INVESTISSEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 001 : 106 180 €

RECETTES COMPTE 1068 : 0 €

BUDGET PRIMITIF 2018

Budget Communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	518 473 €	379 432 €
Recettes	518 473 €	379 432 €

BUDGET PRIMITIF 2018

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	119 610 €	1 188 035 €
Recettes	119 610 €	1 188 035 €

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé un accompagnement social plus affirmé pour nos jeunes :

* **pour les élèves de primaire :**

12 € coopérative scolaire,

20 € voyage scolaire



Selon la définition
des projets scolaires

* **pour les élèves du secondaire :**

12 € gratuité scolaire (Merci de s'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)

20 € voyage scolaire une fois par an et par élève (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).

* **Poursuite d'étude ou obtention du permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne

Dans le cadre d'une poursuite d'étude : documents justificatifs au cas par cas

Dans le cadre du Permis de conduire, justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

* **Obtention des cartes jeunes :** il a été décidé d'offrir à tout enfant scolarisé de notre commune la **CARTE JEUNE** pour l'année scolaire 2018/2019. Pour les enfants de plus de 16 ans, merci de se munir d'un certificat de scolarité. Les cartes seront à retirer à la mairie début septembre. **Pour en bénéficier, il est IMPERATIF de PASSER S'INSCRIRE EN MAIRIE avant le mardi 31 juillet dernier délai.**

D. HUGEDET

Vacances



La mairie sera fermée du 06 août au 26 août inclus.

La bibliothèque sera fermée du 16 juillet au 2 septembre inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjoints

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 4 février, est né à Vesoul, Maël LAURENT, fils de Mr LAURENT et Mme LAURENT, domiciliés 3 rue de l'école.

Le 4 mars, est né à Vesoul, Cléon REMY, fils de Mr REMY et Mme RICHE, domiciliés 8 bis rue de la Frôterie.

Le 10 mars, est né à Vesoul, Marius HUMBERT, fils de Mr HUMBERT et Mme HUGUET, domiciliés 14 rue de la Frôterie.

Le 21 mars, est né à Vesoul, Noa MOURNICHAT, fils de Mr MOUNICHAT et Mme MERLIN, domiciliés 10 E rue de la Frôterie.

Le 7 mai, est née à Vesoul, Elza OLLIER, fille de Mr OLLIER et Mme POIRCUITE, domiciliés 7 rue des Griots.

Le 11 mai, est né à Vesoul, Aaron MARGARIDO, fils de Mr MARGARIDO et Mme DUPONT, domiciliés 10 D rue de la Frôterie.

Le 12 mai, est né à Vesoul, Loïs CARITE, fils de Mr CARITE et Mme CUNY, domiciliés 3 rue de la Pellerotte.

Le 20 juin, est née à Vesoul, Mila PAGANONI, fille de Mr PAGANONI et Mme MARCHADOUR, domiciliés 3 impasse de Fonteneille.

Tous nos vœux de bonheur aux familles et longue vie aux bébés.

Mariage

Le 2 juin, François TRESSE, agriculteur, a uni sa destinée à Alexandrine CLERC, responsable agence avia, tous deux domiciliés à BOUGNON, 2 rue de la Marnière

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

Monsieur Charles SILVESTRE est décédé le 4 février.

Monsieur Louis HUMBERT est décédé le 29 mai.

Sincères condoléances.

BAL



Le 10 juin a eu lieu la première marche avec repas pour clore la journée.

Belle opération avec le beau temps, 50 marcheurs et 60 repas servis.

A renouveler avec une plus grande participation bougonnaise.

J.E.

ESTIVALES DE SAONE

Part-Time Friends

Mardi 24 juillet
à 20 h 30



Sous influence anglophone, le duo Part-Time Friends vous offre une musique pop-folk électrique tour à tour aérienne, acoustique, exotique et sans contrainte.

Leur amitié très forte et parfois litigieuse est la source de ce nom de scène. Venez retrouver leurs voix résonnantes et notamment, leur premier single choisi pour la campagne publicitaire mondiale de Citroën, "Here we are".

FESTIVAL DE FOLKORE

BATUC'ADOS



Samedi 28 juillet
à 14 h 30

Voici une trentaine de jeunes de la ville de Colombes qui vont nous faire vibrer sur des rythmes endiablés de samba-reggae qui donnent à leurs gestes de musicien la grâce du danseur